

## Environnement

# Lancement de la 5e édition du Baromètre des déchets

## Fiscalité

## La Commission européenne sécurise le dispositif d'octroi de mer jusqu'en 2020

Ericka Bareigts, la ministre des Outre-mer, s'est félicité hier mercredi soir de la décision de la Commission européenne confortant l'octroi de mer dans les RUP, en approuvant formellement l'aide d'Etat.

«De nombreuses discussions entre la Ministre des Outre-mer, les parlementaires ultramarins, les présidents des collectivités des RUP françaises et la Commission européenne ont permis cette avancée majeure pour les Outre-mer», souligne Ericka Bareigts.

Voici l'explication juridique de cette avancée. Depuis 2015, le régime de l'octroi de mer était placé sous le Règlement général d'exemption par catégories (RGEC), lequel permet de déclarer à la Commission européenne les aides d'Etat sans que cela ne soit suivi d'une décision d'approbation expresse de la Commission. Afin de garantir la sécurité juridique d'un dispositif majeur pour les productions locales des régions ultrapériphériques, il a été décidé de changer de base juridique au profit d'une notification en bonne et due forme. Ce qu'a accepté la Commission.

Pour la ministre, «cette décision répond aux attentes des socio-professionnels ultramarins. Elle sécurise, au moins jusqu'à la fin 2020, une aide annuelle de près de 400 millions d'euros, vitale pour les économies des régions ultrapériphériques et leurs 2,1 millions d'habitants».

Perception de l'environnement et des déchets

\* 1. Sur une échelle de 1 à 10, comment jugez-vous la gestion des déchets à Mayotte ? 1 signifie très mauvais, signifie très bon.

- 1       2       3       4       5  
 6       7       8       9       10  
 Ne se prononce pas

2. Que pensez-vous de l'état de propreté des lieux suivants :

	Très sale	Moyennement sale	Moyennement propre	Très propre	Ne se prononce pas
Votre rue	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Votre commune/village	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Les plages de Mayotte	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
L'ensemble du territoire	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

*Baromètre des déchets: Une série de questions pour connaître votre perception de ces sujets*

Le cabinet Insidens lance la 5ème édition de son Baromètre des déchets. Les Mahorais sont, à nouveau, invités à donner leur avis et à partager leurs opinions sur ces problématiques essentielles pour leur qualité de vie et le développement du territoire. L'objectif de cet outil unique à Mayotte est de mesurer l'évolution des perceptions des habitants de Mayotte sur la gestion et le traitement des déchets, et plus généralement sur la propreté de l'île.

L'objectif est de fournir des informations aux pouvoirs publics pour ajuster leurs politiques. En 2016, les résultats se sont révélés sensiblement différents des années précédentes. En effet, même si la note générale sur l'appréciation de la propreté du territoire est en hausse (passant de 2,5/10 à 3,4/10), les habitants de Mayotte estimaient à 73% que l'espace public était insuffisamment entretenu. Ils étaient également 8% de moins à estimer

que la gestion des déchets était en train de changer.

L'an dernier, l'enquête menée durant le premier semestre avait recueilli plus de 1.200 témoignages. Pour participer cette année, vous pouvez répondre au questionnaire en ligne sur [le site d'Insidens](#) ou sur la page Facebook. Les équipes d'Insidens iront également à la rencontre des Mahorais dans toutes les communes pour recueillir leurs impressions. Les résultats 2017 seront communiqués à la fin du mois de juin.